

CANDIDATURE AU TITRE D'ARBITRE LIGUE 3 **SAISON 2020/2021.**

Afin de permettre au Bureau de la SCA Secteur Sud d'étudier l'ensemble des candidatures pour validation, la date limite de dépôt de candidature est fixée au **31 décembre 2019**. Les candidatures envoyées après la date limite ne seront pas prises en considération.

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

- Arbitrer en division supérieure du D54F.
- Formuler sa candidature par écrit avant la date définie en l'adressant au secrétariat du D54F par courriel ou courrier.
- Etre disponible en permanence.
- Etre en possession du livre « Le Football et ses Règles » de la saison en cours.
- N'avoir fait l'objet d'aucune sanction dans la période des 12 mois précédant le dépôt de candidature.
- Avoir satisfait à un test physique probatoire.
- Avoir participé au stage annuel de la SCA Secteur Sud.
- Avoir obtenu la note minimale de 14 sur 20 sur chaque contrôle pratique effectué par les membres du collège des observateurs sur des rencontres de championnat du plus haut niveau du District.
- S'engager à suivre, au minimum, 60 % du programme de formation théorique.